Image not found or type unknown

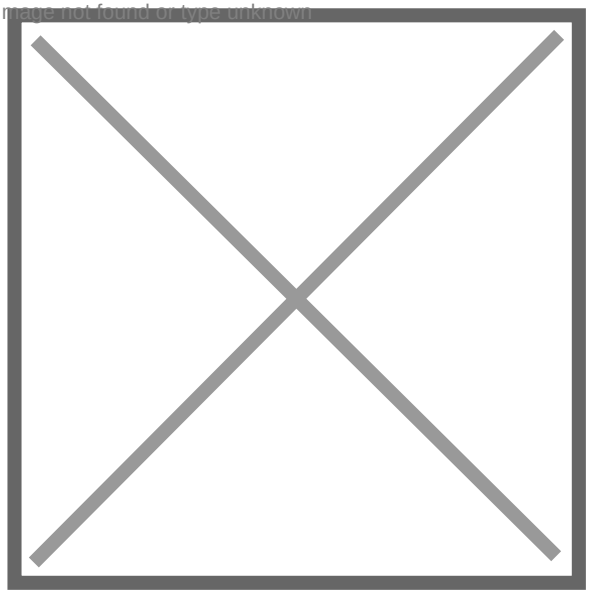

Mise en cause responsabilité du dirigeant

Par **lse1975**, le **18/03/2015** à **11:03**

Bonjour,
Je travaille actuellement dans une SAS détenue par un groupe anglais. Le dirigeant -de fait- français manque à beaucoup de ses missions : absentéisme, CA en chute libre, pas de réunions d'équipe, dettes auprès de l'Urssaf, sous-location d'une partie de nos locaux ayant entraîné des conditions de travail déplorables (toilettes partagées avec le public, bureaux trop petits, évier pour la vaisselle dans les toilettes...).
Bref, les conditions de travail actuelles ne sont pas adaptées et l'entreprise est au bord de la faillite. Je ne serais pas surprise s'il payait certaines dépenses personnelles avec sa carte de la société.
De plus, l'entreprise est en vente et il souhaite en racheter une partie. Je pense qu'il utilise sa place dans la société pour arriver à ses fins.
J'aimerai savoir quelles sont les démarches à entreprendre si l'on souhaite le mettre en cause pour sa mauvaise gestion et s'il faut également porter plainte contre la présidente anglaise (que l'on n'a pas vue en 3 ans). Il est par ailleurs assez difficile de prouver ce que j'avance (à part les témoignages des autres collaborateurs).
Merci d'avance pour votre retour!

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés